

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 236**14 mai 1997****SOMMAIRE**

Accu-Plus S.A., Bridel	page 11298	Kent Investment Holding S.A., Luxembourg	11327
Actimmo, S.à r.l., Bereldange	11300	Laucath S.A., Luxembourg	11325
Actions - Loisirs Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	11301	Lokil S.A., Luxembourg	11312
Adlerfinanz S.A., Luxembourg	11303	MC Fund, Fonds Commun de Placement	11282
Algi S.A., Luxembourg	11314	Mid Atlantic Holdings S.A., Luxembourg	11313
Alias Productions S.A., Luxembourg	11311	Mode Finance S.A., Luxembourg	11322
Animal Supplies S.A., Luxembourg	11314	Parfi S.A., Luxembourg	11326
Aquilon S.A., Luxembourg	11321	Pargest S.A., Luxembourg	11320
Arabesk International S.A., Luxembourg	11322	Partibel S.A., Luxembourg	11318
A. Rolf Larsen Holding S.A., Luxembourg	11315	Partogest S.A., Luxembourg	11312
Asuka S.A., Kautenbach	11310	Placinvest S.A., Luxembourg	11313
Aubin S.A., Luxembourg	11314	Regulus S.A., Luxembourg	11316
AUDIOFINA, Compagnie Luxembourgeoise pour l'Audio-Visuel et la Finance S.A., Luxembourg	11319	Reumert Holding S.A., Luxembourg	11316
Bacob Luxinvest, Sicav, Luxembourg	11311	Ruth Holding S.A., Luxembourg	11282
Balise S.A., Luxembourg	11314	Say Holding S.A.H., Luxembourg	11319
BDI, Business Development International A.G., Luxembourg	11321	Sea Breeze Investments S.A., Luxembourg	11323
Bellombre S.A., Luxembourg	11315	Sea Coral Investments S.A., Luxembourg	11323
Betzdorf Investments International S.A., Luxbg	11324	Sea Lion Investments S.A., Luxembourg	11325
Big Investment Fund, Sicav, Luxembourg 11283, 11284		Sea Nymph Investments S.A., Luxembourg	11325
Bohl Investment A.G., Luxembourg	11320	Sea Pilot Investments S.A., Luxembourg	11325
Buziol Soparfi S.A., Luxembourg	11308	Sea Star Investments S.A., Luxembourg	11324
Castor et Pollux, Sicav, Luxembourg	11311	Sea Wall Investments S.A., Luxembourg	11323
Cogest S.A., Luxembourg	11313	Sea Water Investments S.A., Luxembourg	11323
Dama International S.A., Luxembourg	11324	Société de Développement et de Financement, S.à r.l., Luxembourg	11284
Developa Holding S.A., Luxembourg	11328	Software International S.A., Luxembourg	11311
Didier S.A., Luxembourg	11315	Sogin S.A., Luxembourg	11316
Donau Holding S.A., Luxembourg	11324	Somesid, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	11282
Emerson Handel S.A., Luxembourg 11295, 11296		Sopex Lux, S.à r.l., Luxembourg	11287
Euro-Canadian Company for Technological Deve- lopment S.A., Luxembourg	11319	SOPRACO, Société de Production Agricole en Commun, Manternach	11289
Eves S.A., Luxembourg	11317	SPE S.A., Société de Participations Etrangères S.A., Luxembourg	11318
Faraldo S.A., Luxembourg	11326	Superconfex Luxembourg S.A., Junglinster	11289
Farever S.A., Luxembourg	11319	Top-Mobile S.A., Dudelange	11289
Fedi S.A.H., Luxembourg	11312	Transocean Properties S.A., Luxembourg	11288
Femkes S.A., Luxembourg	11317	Tunafin S.A., Luxembourg-Strassen	11290
Fernbach-Software S.A., Luxembourg	11308	Unione Manifatture Investments S.A., Luxembg	11291
Fidelity Frontier Fund, Sicav, Luxembourg	11326	United Properties S.A., Luxembourg	11291
Fidelity Global Selection Fund, Sicav, Luxembourg	11322	United Telecommunication Group S.A., Luxembg	11291
Fidelity Portfolio Selector, Sicav, Luxembourg	11327	Universe, The CMI Global Network Fund, Sicav, Luxembourg	11293
First Nevada Holding S.A.H., Luxembourg	11316	Val Verzasca S.A., Luxembourg	11294
Folio S.A., Luxembourg	11317	Vanacore S.A.H., Luxembourg	11294
G.P.V., Bureau des Grands Prix en Villes A.G., Luxembourg	11305	Vasta S.A., Luxembourg	11315
Indolux S.A., Luxembourg	11320	V.H.D. Luxfinances S.A., Luxembourg 11294, 11295	
International Investments and Participations S.A., Luxembourg	11321	Vigor International S.A., Luxembourg	11321
International Trading and Investments Holdings S.A., Luxembourg	11317	V.L. Investments S.A., Luxembourg	11290
I.P.A.P. S.A.H., International Promoting and Parti- cipation Company S.A., Luxembourg	11318	Westermo S.A., Luxembourg	11290
Itfi S.A., Luxembourg	11313	Westmarine S.A., Luxembourg	11294
		Wosko S.A., Luxembourg	11297
		Zanetti S.A., Luxembourg	11326

RUTH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.687.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 18 avril 1995

L'Assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration du 2 février 1995 de M. Jacques Tordoor, demeurant à Steinfort, au poste d'Administrateur en remplacement de M. Maurice Haupert, démissionnaire, dont il termine le mandat.

Pour copie conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 22, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05872/531/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

SOMESID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4330 Esch-sur-Alzette, Chemin des Acacias.
R. C. Luxembourg B 17.510.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 13 mai 1980, acte publié au Mémorial C, n° 162 du 25 juillet 1980, modifié par-devant le même notaire en date du 20 octobre 1980, acte publié au Mémorial C, n° 274 du 27 novembre 1980, modifiée par acte sous seing privé du 20 janvier 1981, publié au Mémorial C, n° 135 du 8 juillet 1981, modifiée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de son collègue empêché, Maître Frank Baden, en date du 15 juin 1989, acte publié au Mémorial C, n° 327 du 11 novembre 1989, modifiée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 23 décembre 1996, acte non encore publié.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1997, vol. 489, fol. 14, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOMESID, S.à r.l.
KPMG Experts comptables
Signature

(05877/537/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

MC FUND, Fonds Commun de Placement à compartiments multiples.

MASTER INVESTMENT MANAGEMENT S.A., die Verwaltungsgesellschaft zu MC FUND, einem Investmentfonds mit Sondervermögenscharakter, welcher in der Form eines Umbrellafonds nach den Bestimmungen gemäss Teil I des Gesetzes vom 30. März 1988 über Organismen für gemeinsame Anlagen einschliesslich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen am 10. August 1994 gegründet wurde, hat mit Zustimmung der Depotbank beschlossen, das Verwaltungsreglement des MC FUND, welches letztmals gemäss Veröffentlichung am 19. Juli 1995 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations geändert wurde, in seinem Artikel 4, Nr. 2, Punkt m (1), Absatz 1 dahingehend zu ändern, dass fortan die Verwaltungsgesellschaft für jeden Teilfonds Call-Optionen und Put-Optionen auf Devisen kaufen und verkaufen kann.

Weiterhin hat die Verwaltungsgesellschaft mit Zustimmung der Depotbank beschlossen, das Verwaltungsreglement in seinen Artikeln 5 Absatz 2 und 12 Absatz 1 dahingehend abzuändern, dass auf Anteile der Anteilklasse A zukünftig nicht mehr notwendig eine Ausschüttung gezahlt werden muss, sondern dass eine Ausschüttung auf Anteile der Anteilklasse A im Ermessen der Verwaltungsgesellschaft steht, während sie für Anteile der Anteilklasse B nach wie vor ausgeschlossen bleibt.

Schliesslich wird Artikel 14 des Verwaltungsreglements dahingehend geändert, dass Änderungen des Verwaltungsreglements mit Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations in Kraft treten.

Die geänderten Vorschriften lauten wie folgt:

«Art. 4. Anlagepolitik, Anlagebeschränkungen.

(...)

m. Devisensicherung

(1). Zur Absicherung von Devisenrisiken kann die Verwaltungsgesellschaft für jeden Teilfonds Devisenterminkontrakte verkaufen sowie Call-Optionen und Put-Optionen auf Devisen kaufen und verkaufen, sofern solche Devisenterminkontrakte der Optionen an einer Börse oder an einem sonstigen geregelten Markt, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäss ist, notiert oder gehandelt werden oder, sofern die erwähnten Optionen als OTC-Optionen im Sinne von Absatz 2 h. (2). des Verwaltungsreglements gehandelt werden, unter der Voraussetzung, dass es sich bei den Vertragspartnern um erstklassige Finanzinstitutionen handelt, die auf derartige Geschäfte spezialisiert sind und die einer bonitätsmässig einwandfreien Einstufung durch eine international anerkannte Ratingagentur unterliegen.

(...)

Art. 5. Anteile und Anteilklassen.

(...)

2. Alle Anteile eines Teilfonds haben grundsätzlich gleiche Rechte.

Die Verwaltungsgesellschaft kann für jeden Teilfonds zwei Anteilklassen A und B vorsehen. Anteile der Klasse A berechtigten im Rahmen der nachfolgenden Bestimmung gemäss Artikel 12 Absatz 1 zu Ausschüttungen, während auf Anteile der Klasse B keine Ausschüttungen bezahlt werden. Alle Anteile sind vom Tage ihrer Ausgabe an in gleicher Weise an Erträgen, Kursgewinnen und am Liquidationserlös ihrer jeweiligen Anteilklasse berechtigt.

(...)

Art. 12. Ausschüttungen.

1. Jedes Jahr kann die Verwaltungsgesellschaft die Nettoerträge eines Teilfonds, die der Anteilklasse A zuzurechnen sind, ausschütten. Die Verwaltungsgesellschaft kann auch beschliessen, diese Erträge zu thesaurieren. Anteile der Anteilklasse B sind in keinem Falle ausschüttungsberechtigt. Als Nettoerträge eines Teilfonds gelten die Dividenden und Zinsen, abzüglich der allgemeinen Kosten, unter Ausschluss der realisierten Kapitalgewinne und Kapitalverluste oder der nicht realisierten Wertsteigerungen und Wertminderungen sowie des Erlöses aus dem Verkauf von Subskriptionsrechten oder aller sonstigen Einkünfte nicht wiederkehrender Art.

Art. 14. Änderungen des Verwaltungsreglements. Die Verwaltungsgesellschaft kann mit Zustimmung der Depotbank dieses Verwaltungsreglement jederzeit ganz oder teilweise ändern. Änderungen des Verwaltungsreglements treten mit ihrer Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dem Luxemburger Amtsblatt in Kraft.»

Die vorerwähnten, die Anteile der Anteilklasse A betreffenden Änderungen treten zum 13. Juni 1997 in Kraft. Bis zum Zeitpunkt des Inkrafttretens können die Anteilinhaber ihre Anteile der Anteilklasse A unter der Geltung der bisherigen Bestimmungen kostenlos bei der Verwaltungsgesellschaft sowie bei allen im Verkaufsprospekt verzeichneten Zahlstellen zurückgeben.

Die übrigen Änderungen treten zum nachstehenden Datum der Unterschrift in Kraft.

Luxemburg, den 2. Mai 1997.

MASTER INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

M.M. WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1997, vol. 492, fol. 7, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(16116/250/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 1997.

**BIG INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. BANKOA INVESTMENT FUND).**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.382.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable BANKOA INVESTMENT FUND, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 20 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 211 du 31 mai 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Kepa J. Egiuren Iriondo, employé privé, demeurant à San Sebastian.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Pierre Gomez, employé privé, demeurant à Dippach.

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame V. Vouaux, employée privée, demeurant à Pont-à-Mousson.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, Monsieur le président prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que sur deux cent soixante-seize mille deux cent soixante-quatorze (276.274) actions, BANKOA INVESTMENT FUND – BANKOA DIVISA, en circulation, deux cent cinquante-huit mille cinq cent trente-huit (258.538) actions, BANKOA INVESTMENT FUND - BANKOA DIVISA, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que cette assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés aux actionnaires nominatifs par lettres recommandées en date du 10 mars 1997.

IV) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

* Changement de la dénomination de la SICAV en BIG INVESTMENT FUND et modification de l'article 1^{er} des statuts en conséquence.

* Modification de l'article 5 des statuts en supprimant le deuxième paragraphe.

* Modification de l'article 25 des statuts en supprimant les mots «le premier exercice clôturera le 31 décembre 1994.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la SICAV de BANKOIA INVESTMENT FUND en BIG INVESTMENT FUND, et de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable, sous la dénomination de BIG INVESTMENT FUND.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts en y supprimant le deuxième paragraphe.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 25 des statuts en y supprimant à la première phrase les mots «le premier exercice clôturera le 31 décembre 1994.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. J. Egiguren Iriondo, J.-P. Gomez, V. Vouaux, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 1997, vol. 97S, fol. 78, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

C. Hellinckx.

(15392/215/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

**BIG INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. BANKOIA INVESTMENT FUND).**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.382.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 1997.

C. Hellinckx.

(15393/215/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1997.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT,

Société à responsabilité limitée,

(anc. SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT HOTELIER, Société Anonyme.).

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 26.179.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le six janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT HOTELIER, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 26.179, constituée suivant acte notarié en date du 24 juin 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 288 du 16 octobre 1987.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures trente sous la présidence de Monsieur Marco De Vecchi, administrateur de sociétés, demeurant à L-1725 Luxembourg, 16, rue Henri VII,

qui désigne comme secrétaire, Madame Lorenza Blanc, sans profession, demeurant à L-1725 Luxembourg, 16, rue Henri VII.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Giuditta De Vecchi, étudiante, demeurant à L-1725 Luxembourg, 16, rue Henri VII.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Transformation de la société en société à responsabilité limitée.
- 2) Changement de la dénomination en SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT.

- 3) Modification de l'objet social.
- 4) Refonte des statuts.
- 5) Acceptation de la démission des administrateurs et commissaire actuellement en fonction et décharge.
- 6) Nomination de trois gérants.
- 7) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transformer la Société en société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social qui sera le suivant:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.»

Quatrième résolution

L'Assemblée procède à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 3. La société prend la dénomination de SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à trente-trois millions cinq cent mille francs (33.500.000,-), représenté par trois mille trois cent cinquante (3.350) parts sociales d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,-) chacune.

Art. 7. En cas de démembrement de la propriété des parts sociales entre un usufruitier et un nu-propriétaire, le droit de vote relatif à ces parts sociales appartient dans tous les cas à l'usufruitier.

L'usufruit des époux de Vecchi-Blanc sur les parts sociales est stipulé réversible sur la tête du survivant d'eux, en sorte qu'au décès de l'un des époux le survivant sera seul titulaire de l'usufruit sur ces parts.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre vifs et transmissibles pour cause de mort entre associés et au profit des descendants et ascendants d'associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

De même les parts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés autres que les descendants ou ascendants d'associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux associés survivants.

En cas de non-agrément d'un héritier d'un associé décédé, les autres associés sont tenus de racheter l'intégralité des parts appartenant à l'héritier non agréé de l'associé décédé et ce au prix qui, en cas de désaccord entre parties, sera déterminé selon les modalités ci-après.

Cette obligation de rachat s'exercera au prorata de la participation de chaque associé dans la société. En cas de refus d'un associé de racheter les parts offertes en vente, les autres associés ont l'obligation de procéder au rachat de ces mêmes parts au prorata de leurs participations.

A défaut par les associés de racheter les parts dépendant de la succession, les héritiers de l'associé décédé peuvent provoquer la dissolution de la société endéans deux mois à partir du jour où les associés auront été requis de racheter les parts offertes, à moins que la société ne procède elle-même au rachat lorsqu'elle remplit les conditions légales pour l'acquisition de ses propres titres.

Dans tous les cas de cession entre vifs de parts à des non-associés autres que des descendants ou ascendants d'associés, les parts à céder doivent d'abord être offertes par priorité à tous les associés qui bénéficieront pendant un délai de vingt (20) jours d'un droit de préférence pour racheter les parts ainsi offertes au prorata de leur participation dans la société. En cas de non-exercice du droit de préemption par un ou plusieurs associés, ce droit accroîtra le droit des autres associés.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sera déterminé soit de commun accord entre le cédant et les associés ayant exercé leur droit de préemption, soit par un expert indépendant nommé par le Président du Tribunal d'Arrondissement du siège social de la société en cas de désaccord entre parties.

En cas de refus des associés d'acquiescer les parts proposées à la valeur ci-dessus ou en cas de non réponse de leur part endéans le délai imparti, l'associé sera libre de céder ses parts au cessionnaire proposé par lui à un prix qui ne pourra être inférieur à celui indiqué dans l'offre de vente, endéans un délai de vingt (20) jours à partir du jour où son offre de vente aux autres associés n'a pas été acceptée.

Passé ce délai de vingt (20) jours, sans que la cession envisagée n'ait eu lieu, le droit de préemption des associés renaîtra.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 10. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un mandataire qui devra lui-même être associé.

Les décisions de l'assemblée générale ordinaire doivent être approuvées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Les modifications des présents statuts doivent être approuvées en assemblée générale extraordinaire par les associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, sauf les modifications de l'article 8 des statuts qui doivent être adoptées par l'unanimité des associés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Répartition des parts:

Les trois mille trois cent cinquante (3.350) parts sociales sont réparties comme suit:

1. Monsieur Marco De Vecchi, prénommé, trois parts sociales en pleine propriété	3
deux mille quatre parts sociales en usufruit	2.004
2. Madame Lorenza Blanc, prénommée, trois parts sociales en pleine propriété	3
mille trois cent quarante parts sociales en usufruit	1.340
3. Monsieur Giuseppe De Vecchi, étudiant, demeurant à L-1725 Luxembourg, 16, rue Henri VII, huit cent trente-six parts sociales en nue-propiété	836
4. Mademoiselle Giulia De Vecchi, étudiante, demeurant à L-1725 Luxembourg, 16, rue Henri VII, huit cent trente-six parts sociales en nue-propiété	836
5. Mademoiselle Giovanna De Vecchi, étudiante, demeurant à L-1725 Luxembourg, 16, rue Henri VII, huit cent trente-six parts sociales en nue-propiété	836
6. Mademoiselle Giuditta De Vecchi, prénommée, huit cent trente-six parts sociales en nue-propiété	836
Total: trois mille trois cent cinquante parts sociales en pleine propriété	3.350

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction et leur donne décharge.

Sixième résolution

L'Assemblée nomme comme gérants

- Monsieur Bob Faber, maître en droit, demeurant à Heisdorf;
- Monsieur François Mesemburg, employé privé, demeurant à Biver;
- Monsieur Hubert Hansen, licencié en droit, demeurant à Mersch.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Ils sont nommés pour une durée de 3 ans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. De Vecchi, L. Blanc, G. De Vecchi, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1997, vol. 96S, fol. 9, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1997.

F. Baden.

(05875/200/192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

SOPEX LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.669.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SOPEX LUX, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 35.669, constituée suivant acte notarié, en date du 27 novembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 181 du 15 avril 1991 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 15 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 34 du 18 janvier 1996.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures quinze sous la présidence de Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Diekirch.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation.
2. Nomination de Monsieur Bernard Ewen en qualité de liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation avec effet au trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Bernard Ewen, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Strassen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schill, T. Dahm, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1997, vol. 96S, fol. 28, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 1997.

F. Baden.

(05878/200/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

TRANSOCEAN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 14.845.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 29, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1997.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(05882/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

TRANSOCEAN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 14.845.

Composition actuelle des organes de la société

Conseil d'administration

– Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, président, administrateur-délégué;

– Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Schrassig, administrateur;

– ARGOS, S.à r.l., 16, allée Marconi, Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

– EURAUDIT, S.à r.l., 16, allée Marconi, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 29, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05883/504/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

SOPRACO, SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE EN COMMUN.

Gesellschaftssitz: Manternach.

Gegründet durch Urkunde von Notar Albert Stremler aus Bad-Mondorf, am 22. März 1974, abgeändert durch Akt von Notar Alex Weber aus Niederkerschen vom 10. April 1989.

Ausserordentliche Generalversammlung vom 23. Dezember 1996

Am Gesellschaftssitz sind erschienen:

1. Antoine Janssen, Landwirt;
2. Robert Mehlen, Landwirt;
3. Jean Theisen, Landwirt;
4. Jacqueline Weis, Ehefrau Steffes, Landwirtin,
alle wohnhaft in Manternach;
5. Robert Meies, Landwirt, wohnhaft in Herborn,

welche erklären, die alleinigen Gesellschafter der SOPRACO zu sein, so dass alle Anteile versammelt sind.

Die Erschienenen beschliessen einstimmig:

I. Herr Robert Meiers tritt aus der Gesellschaft aus. Die von ihm 1992 eingebrachte Einlage von 15 Milchkühen, resp. Rindern, wird ihm zurückerstattet.

Das Gesellschaftskapital wird um 300.000,- Franken von 6.150.000,- Franken auf 5.850.000,- Franken herabgesetzt.

Die Robert Meiers zugestanden Anteilscheine werden annulliert.

II. Als Folge der Kapitalminderung werden die Artikel 4 und 5 der Statuten wie folgt abgeändert:

«**Art. 4.** Das Gesellschaftskapital, im Gesamtwert von fünf Millionen achthundertfünfzigtausend (5.850.000,-) Franken ist von den Gesellschaftern eingebracht.»

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital von fünf Millionen achthundertfünfzigtausend (5.850.000,-) Franken ist eingeteilt in vierhundertfünfzig (450) Anteilscheine ohne Nennwert, welche wie folgt aufgeteilt sind:

1. Antoine Janssen, fünfzig Anteilscheine	50
2. Robert Mehlen, einhundertvierunddreissig Anteilscheine	134
3. Jean Theisen, einhundertdreiunddreissig Anteilscheine	133
4. Jacqueline Weis, Ehefrau Steffes, einhundertdreiunddreissig Anteilscheine	133
Total: vierhundertfünfzig Anteilscheine	450»

Unterzeichnet in Manternach, am 23. Dezember 1996.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 488, fol. 16, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05879/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

SUPERCONFEX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Junglinster, Centre Commercial Langwies.

R. C. Luxembourg B 34.266.

L'assemblée générale des actionnaires du 27 janvier 1997 a accepté la démission de Monsieur Petrus Gerardus Witterbrood comme administrateur et lui a accordé décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Il a été décidé de ne pas pourvoir à son remplacement et de réduire le nombre des administrateurs à 4.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 29, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05880/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

TOP-MOBILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 212, route de Luxembourg.

Réunion du conseil d'administration du 21 janvier 1997

Sont présents:

- a) Monsieur Jean-Claude Roob, administrateur-comptable, demeurant à Hellange, administrateur-délégué;
- b) Monsieur Serge Bentz, directeur de vente, demeurant à Belvaux, administrateur-délégué.

La réunion est présidée par Monsieur Jean-Claude Roob, prénommé.

Ensuite, Monsieur le président expose:

a) que les membres restants du conseil d'administration étant présents ou valablement représentés, le conseil d'administration est régulièrement constitué et peut délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit:

- b) que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Démission d'un administrateur;

2. Décharge de l'administrateur sortant;
3. Nomination d'un nouvel administrateur par cooptation.

Les membres restants du conseil d'administration ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les administrateurs restants décident d'accepter la démission donnée par Monsieur Saul Dos Santos Carvalho, prénommé, en sa qualité d'administrateur de la société TOP-MOBILE S.A.

Deuxième résolution

Les administrateurs restants décident de donner décharge pleine et entière à Monsieur Saul Dos Santos Carvalho, préqualifié, pour l'exécution de son mandat d'administrateur, avec effet à ce jour.

Troisième résolution

Les administrateurs restants décident, conformément à l'article 51 alinéa 4 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, de nommer provisoirement par cooptation au conseil d'administration, Monsieur Gérard Verrier, demeurant à Cattenom (France), 19, rue Robert Schuman.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de la réunion du conseil d'administration.

Et après lecture faite, les membres du conseil d'administration présents ont signé le présent procès-verbal.

Signatures.

Copie conforme à l'original

P. Bettingen

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1997, vol. 489, fol. 8, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05881/202/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

TUNAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 52.796.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 novembre 1996

Le conseil décide, à l'unanimité, de coopter Monsieur Fabio Rossi, directeur de société, demeurant à Lugano (CH), aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur Marco Nicola, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

T. Schmit

A. Beato

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 1997, vol. 489, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05884/032/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

V.L. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 45.181.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 26, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau FRF (624.301,22)

Luxembourg, le 30 janvier 1997.

Signature.

(05893/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

WESERMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 32.527.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 29, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1997.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(05894/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

UNIONE MANIFATTURE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 14.002.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue en date du 7 janvier 1997, que la société SG SERVICES S.A., établie et ayant son siège à Lugano (Suisse), a été nommée nouveau commissaire aux comptes de la société avec mission spéciale de statuer sur les exercices 1994 et 1995.

Luxembourg, le 7 janvier 1997.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 1997, vol. 489, fol. 40, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05885/535/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

UNITED PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 12.779.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 27, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1997.

Pour la société
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.C.
Signature

(05886/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

UNITED TELECOMMUNICATION GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, in the place of Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, who will keep the minutes of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company UNITED TELECOMMUNICATION GROUP S.A., with registered office in L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer, incorporated by a deed of the notary André Schwachtgen, residing in Luxembourg, on the first of October 1996, not yet published in the Mémorial, with a corporate capital of one million five hundred thousand (1,500,000.-) francs, divided into one thousand five hundred (1,500) shares of one thousand (1,000.-) francs each.

The meeting is presided over by Mr Dennis Bosje, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Luc Pfeiffenschneider, employee, residing in Walferdange.

The meeting elects as scrutineer Mr Cornelius Bechtel, employee, residing in Howald.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1.- Conversion, with effect on November 1st, 1996, of the currency of the share capital into US dollars at a change rate of one US dollar being equivalent to 31,25 LUF, cancellation of the 1,500 shares and replacement by 12,000 shares of a par value of 4.- US dollars each.

2.- Subsequent amendment of article 3 of the Articles of Incorporation.

3.- Amendment of the first paragraph of article 4 of the Articles of Incorporation.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The general meeting decides, with effect on November 1 st, 1996, to change the currency of the share capital into US dollars at a change rate of one US dollars being equivalent to 31,25 LUF and to cancel the 1,500 existing shares and to replace them by 12,000 new shares of a par value of 4.- US dollars each.

Second resolution

In accordance of the resolution hereabove, article 3 of the Articles of Incorporation is amended as follows:

«**Art. 3.** The corporate capital is set at forty-eight thousand (48,000.-) US dollars, represented by twelve thousand (12,000) shares of a par value of four (4.-) US dollars each, all fully subscribed and entirely paid up.

The authorized capital is fixed at fifty-one million two hundred thousand (51,200,000.-) US dollars, represented by twelve million eight hundred thousand (12,800,000) shares with a par value of four (4.-) US dollars each.

The Board of Directors of the Company is authorized and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part from time of time, within a period expiring on the fifth anniversary of the incorporation deed in the Mémorial C. The period or extent of this authority may be extended by the shareholders in extraordinary general meeting from time to time for any authorized shares which have not yet been subscribed and which the board of directors has not agreed upon to any confirmed subscription at that time; the Board shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such shares.

The board is hereby authorized and instructed to determine the conditions attaching to any subscription and it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective the increase of capital, as authorized, article three of the Articles of Incorporation should be amended so as to reflect the result of such action: the board should take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

In connection with this authorization to increase the capital, the Board of Directors of the company is authorized to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders up to 31st of January 1997.»

Third resolution

The assembly decides to amend the first paragraph of the article 4 of the articles of incorporation and to give it the following text:

«**Art. 4. First paragraph.** All the shares shall be registered shares.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatever, to be borne by the present deed is estimated to about thirty-five thousand francs.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, qui restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UNITED TELECOMMUNICATIONS GROUP S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 1996, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dennis Bosje, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Luc Pfeiffenschneider, employé privé, demeurant à Walferdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Cornelius Bechtel, employé privé, demeurant à Howald.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Conversion, avec effet au 1^{er} novembre 1996 de la devise d'expression du capital social de francs luxembourgeois en dollars US, sur base d'un cours de change suivant lequel un dollar US équivaut à 31,25 LUF, et annulation des 1.500 actions existantes et remplacement par 12.000 actions d'une valeur nominale de quatre dollars US.

2) Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

3) Modification du premier alinéa de l'article 4.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III.- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet au 1^{er} novembre 1996, la devise d'expression du capital social de francs luxembourgeois en dollars US, sur base d'un cours de change suivant lequel un dollar US équivaut à 31,25 LUF, et annulation des 1.500 actions existantes et remplacement par 12.000 actions d'une valeur nominale de quatre dollars US.

Deuxième résolution

Suite à la décision qui précède l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quarante-huit mille (48.000,-) dollars US, divisé en douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de quatre (4.-) dollars US chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

Le capital autorisé de la société est fixé à cinquante et un millions deux cent mille (51.200.000,-) dollars US, représenté par douze millions huit cent mille (12.800.000) actions d'une valeur nominale de quatre (4.-) dollars US.

Le conseil d'administration de la société est autorisé à et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution au Mémorial C. La durée ou l'étendue de ce pouvoir peut être prolongée de temps en temps par l'assemblée générale, en ce qui concerne la partie du capital qui à cette date ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription; le conseil d'administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le conseil est également autorisé à et chargé de fixer les conditions de toute souscription et décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net au capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le conseil d'administration ou par toute personne désignée par le conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration de la société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour le 31 janvier 1997 au plus tard.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4. Premier alinéa.** Toutes les actions sont nominatives.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à trente-cinq mille francs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Bosje, L. Pfeiffenschneider, C. Bechtel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 1996, vol. 499, fol. 62, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 février 1997.

J. Seckler.

(05887/231/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

UNIVERSE, THE CMI GLOBAL NETWORK FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8010 Luxembourg, 166, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 33.463.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1997, vol. 489, fol. 37, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1997.

CMI ASSET MANAGEMENT
(LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(05888/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

VAL VERZASCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 29.259.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1997, vol. 489, fol. 34, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1997.

Pour la société VAL VERZASCA S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(05889/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

VANACORE S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 35.306.

L'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 4 février 1997, a décidé de:

* nommer au poste d'administrateur, pour une durée d'une année:

M. Marc Hilger, conseil fiscal, Luxembourg;

M. Romain Bontemps, expert-comptable, Luxembourg;

M. Ronald Weber, expert-comptable, Luxembourg;

* transférer le siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, avec effet immédiat;

* nommer ABAX, S.à r.l., 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, commissaire aux comptes, pour une durée d'une année.

Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile
Experts comptables et fiscaux
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 1997, vol. 489, fol. 41, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05890/592/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

WESTMARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 47.754.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg, le 27 décembre 1996, que les administrateurs et le commissaire aux comptes sont déchargés de l'exécution de leur mandat pour les exercices 1994 et 1995.

Les administrateurs actuels, M. Roeland P. Pels, Mlle Véronique Monner et Mlle Anne Compère sont réélus. Leur mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

WELLINGTON LIMITED, société irlandaise ayant son siège social au 48 Fitzwilliam Square, Dublin 2, Irlande, est élue au poste de commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Luxembourg, le 27 décembre 1996.

Pour extrait conforme
R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 1997, vol. 489, fol. 36, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05895/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

V.H.D. LUXFINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.759.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 22, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1997.

Signature.

(05891/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

V.H.D. LUXFINANCES S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.759.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 9 avril 1996 à Luxembourg

L'assemblée ratifie la nomination de Madame Régine Dompas par le conseil d'administration du 30 mars 1995 au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2000; le nombre des administrateurs passe de trois à quatre.

Pour copie conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 22, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05892/531/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

EMERSON HANDEL S.A., Société Anonyme,
(anc. WESTBURY (LUXEMBOURG) S.A.).
Registered office: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.703.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the fifteenth of January.
Before Us, Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The sole shareholders of the société anonyme WESTBURY (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in Luxembourg, 5, rue Aldringen, entered in the company register in Luxembourg, section B, under number 54,703, namely:

1. ARROWMINT FINANCE S.A., a company established under the laws of the British Virgin Islands, with head office at P.O. Box 3136, Road Town, Tortola (British Virgin Islands), represented by CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A., a société anonyme, with head office in Luxembourg, in virtue of a proxy under private seal given in Tortola (British Virgin Islands), on the 12th of October, 1995, a copy of which will remain annexed hereto, hereby represented by Mr Håkan Adolfson, company director, residing in Luxembourg, who may validly represent CAPITOLE MANAGMENT SERVICES S.A. under his sole signature in his quality as managing director,
holder of five hundred shares 500
2. EATON FINANCE S.A., a company established under the laws of the British Virgin Islands, with head office at P.O. Box 3136, Road Town, Tortola (British Virgin Islands), represented by CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A., a société anonyme, with head office in Luxembourg, in virtue of a proxy under private seal given in Tortola (British Virgin Islands), on the 4th of October, 1995, a copy of which will remain annexed hereto, hereby represented by Mr Håkan Adolfson, prenamed, who may validly represent CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A. under his sole signature in his quality as managing director,
holder of five hundred shares 500
- Total: one thousand shares 1,000
of one thousand two hundred and fifty (1,250.-) Luxembourg francs each, representing the entire subscribed capital of the company of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs.
- II.- Such appearing companies, acting as sole shareholders of the company, waiving the formal rules of an extraordinary general meeting such as convening notices and, and acknowledging to be wholly informed on the resolutions to be taken, have required the acting notary to document the following resolution, taken unanimously:

Sole resolution

The shareholders decide to change the name of the Company in EMERSON HANDEL S.A., so that article one of the Articles of Incorporation shall have forthwith the following wording:

«There exists a joint stock company (société anonyme) under the name of EMERSON HANDEL S.A.»

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will be prevailing.

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at thirty thousand (30.000.-) Luxembourg francs.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quinze janvier.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Les seuls actionnaires de la société anonyme WESTBURY (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 54.703, à savoir:

1. ARROWMINT FINANCE S.A., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à P.O. Box 3136, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), représentée par CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Tortola (Iles Vierges Britanniques), le 12 octobre 1995, ci-annexée en copie,

ici représentée par Monsieur Håkan Adolfsen, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, pouvant engager CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A. sous sa seule signature, en sa qualité

d'administrateur-délégué,

détenant cinq cents actions 500

2. EATON FINANCE S.A., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à P.O. Box 3136, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

représentée par CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A., société anonyme, avec siège à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Tortola (Iles Vierges Britanniques), le 4 octobre 1995, ci-annexée en copie,

ici représentée par Monsieur Håkan Adolfsen, préqualifié,

pouvant engager CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A. sous sa seule signature, en sa qualité

d'administrateur-délégué,

détenant cinq cents actions 500

Total: mille actions 1.000

de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs luxembourgeois chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société d'un montant d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois.

Il.- Les sociétés comparantes, agissant en leur qualité de seuls actionnaires de WESTBURY (LUXEMBOURG) S.A., déclarant faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations et ordre du jour, et reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante, prise à l'unanimité:

Seule et unique résolution

Les actionnaires décident de changer la dénomination de la société en EMERSON HANDEL S.A., et par conséquent de modifier l'article premier des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de EMERSON HANDEL S.A.»

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à trente mille (30.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Adolfsen, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1997, vol. 96S, fol. 26, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 1997.

R. Neuman.

(05896/226/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

**EMERSON HANDEL S.A., Société Anonyme,
(anc. WESTBURY (LUXEMBOURG) S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 54.703.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1997.

R. Neuman.

(05897/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

WOSKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 49.754.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 février 1997, vol. 489, fol. 36, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1997.

Signature
Un mandataire

(05898/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

WOSKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 49.754.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires,
tenue au siège social de la société en date du 22 novembre 1996 à 9.00 heures*

Délibérations

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'acter la démission de Monsieur Marc Muller de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
- de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour, lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1996;
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, Monsieur Clive Godfrey, demeurant à B-1380 Ohain, Chemin des Garmilles, 19, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 9.30 heures.

Pour extrait conforme
Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 1997, vol. 489, fol. 36, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05899/717/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

WOSKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 49.754.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,
tenue au siège social de la société en date du 12 décembre 1996 à 10.00 heures*

Délibérations

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clôturant au 31 décembre 1995;
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1995. L'exercice clôture avec un bénéfice de LUF 234.211,-;
- d'affecter les résultats tels que proposés dans le rapport du conseil d'administration, soit:

Dotation à la réserve légale:	LUF 11.710,-
Report à nouveau:	LUF 222.501,-
- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1995.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 11.00 heures.

Pour extrait conforme
Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 1997, vol. 489, fol. 36, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05900/717/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1997.

ACCU-PLUS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8140 Bridel, 72, route de Luxembourg.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-trois janvier.
Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1. DV - CONSULT S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social à Bridel, 72, rue de Luxembourg, ici représentée par son mandataire, Monsieur E. Guido Wathion, expert-comptable, demeurant à Bridel, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Bridel, le 23 janvier 1997, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes, pour être formalisé avec elles;
2. Monsieur E. Guido Wathion, expert-comptable, demeurant à Bridel.
Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ACCU-PLUS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Bridel.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toute exploitation directe ou indirecte:

- de bureau d'étude en matière d'installations électriques pour bateaux, avions et véhicules routiers;
- importation, exportation, achat, vente de toutes sortes de batteries à basse tension pour tout équipement industriel ou semi-industriel;
- importation, exportation, achat, vente et distribution de toutes batteries pour tous véhicules, bateaux et avions;
- importation, exportation, achat et vente de tous articles en matière d'installations électriques pour véhicules, avions et bateaux;
- location, vente, leasing et achat en matière de l'immobilier non résidentiel;
- conseil en marketing;
- gérance de sociétés et la surveillance commerciale de toute exploitation commerciale.

La prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. Elle peut prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle peut prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes. Elle peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet social directement ou indirectement, en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. Elle peut prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent soixante mille francs (1.260.000,- LUF), représenté par cent vingt-six (126) actions d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Titre II.- Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quinze avril de chaque année à 18.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) DV CONSULT, prénommée, cent vingt actions 120

2) Monsieur E. Guido Wathion, prénommé, six actions 6

Total: cent vingt-six actions 126

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent soixante mille francs (1.260.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quarante-cinq mille francs (45.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) la société GF-RENTINVEST S.A., avec siège à Bridel;
- b) Monsieur Jeroen Clous, employé, demeurant à B-2910 Essen/Belgique, 160, Nolsebaan;
- c) Madame Viviane Deroije, employée, demeurant à Bridel.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur E. Guido Wathion, expert-comptable, demeurant à Bridel.

4) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.

5) La société se trouve uniquement engagée par la signature collective de trois administrateurs.

6) Le siège social de la société est fixé à L-8140 Bridel, 72, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E.G. Wathion, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 28 janvier 1997, vol. 409, fol. 6, case 12. – Reçu 12.600 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 3 février 1997.

A. Biel.

(05901/203/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 1997.

ACTIMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bereldange, 27, rue de l'Europe.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Paul Kieffer, indépendant, demeurant à L-5362 Schrassig, 4, rue de l'Orée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ACTIMMO, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bereldange.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière et promotion, gérance d'immeubles, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 1997.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cent parts sociales de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique, Monsieur Jean-Paul Kieffer, prèdit.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution du fonds de réserve légale dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quarante mille francs (40.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique s'est réuni en assemblée générale et a nommé:

- gérante technique: Madame Colette Klein, employée privée, demeurant à Platten, 6, Kinnewé;
- gérant administratif lui-même, à savoir Monsieur Jean-Paul Kieffer.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Le siège social est établi à Bereldange, 27, rue de l'Europe.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Kieffer, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1997, vol. 825, fol. 79, case 12. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 1^{er} février 1997.

C. Doerner.

(05903/209/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 1997.

ACTIONS - LOISIRS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le seize janvier.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Daniel Collin, gérant de sociétés, né à Marseille (France), le 6 octobre 1948, demeurant à F-75010 Paris (France), 69, boulevard de Strasbourg;

2.- Monsieur Henri Romano, gérant de sociétés, né à Marseille (France), le 22 novembre 1951, demeurant à F-13420 Gemenos (France), Les Plaines de Jougues, CD 42.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Objet, Raison sociale, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'exploitation de manèges et de toutes activités de loisir;
- la location de manèges et de matériel de loisirs;
- l'achat, la revente, l'importation, l'exportation de matériel de loisirs, jeux, attractions, divertissements, appareils automatiques et...,
- l'installation et la maintenance de ce matériel;
- le conseil en loisirs et animation;
- la vente au détail de confiseries, viennoiseries, glaces, friandises, boissons;
- le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de ACTIONS - LOISIRS LUXEMBOURG.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays.

Titre II.- Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de LUF 500.000,- (cinq cent mille francs luxembourgeois), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales, d'une valeur de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Daniel Collin, prénommé: deux cent cinquante parts sociales	250
2.- Monsieur Henri Romano, prénommé: deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de LUF 500.000,- (cinq cent mille francs luxembourgeois) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment être modifié moyennant l'accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En cas de refus par un associé d'une cession de parts sociales à un non-associé, l'associé récalcitrant est obligé d'acheter ces parts sociales aux mêmes conditions convenues entre le cédant et le candidat-cessionnaire non-associé.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III.- Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 17. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1997.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre IV.- Clause de non-concurrence

Art. 21. Aucun des associés ne pourra s'occuper, directement ou indirectement, d'une entreprise industrielle ou commerciale susceptible de faire concurrence à celle exploitée par la société, à savoir: toutes les activités, développées dans l'article concernant l'objet social, sont exercées exclusivement dans les centres commerciaux, et ce pendant toute la durée de la société.

Ne sont pas concernés par cette clause de non-concurrence:

- d'une part, les centres commerciaux où Monsieur Daniel Collin était déjà implanté au jour de la signature des présents statuts, et leur développement ultérieur;
- d'autre part, les activités spécifiques de Monsieur Henri Romano, à savoir: confiserie, friagerie, sandwiches, glaces, bonbons, boissons au détail, et leur développement ultérieur.

Il est précisé qu'en cas de dissolution anticipée de la société ou de vente de ses parts par un des associés, chaque associé sera libre d'exercer immédiatement et pour son propre compte les activités énoncées dans l'objet social, sauf sur les sites acquis par la société, qui resteront protégés par la clause de non-concurrence.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ cinquante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

2.- L'assemblée générale désigne comme gérants:

a) Monsieur Daniel Collin, gérant de sociétés, demeurant à F-75010 Paris (France), 69, boulevard de Strasbourg, prénommé;

b) Monsieur Henri Romano, gérant de sociétés, demeurant à F-13420 Gemenos (France), Les Plaines de Jouques, CD 42, prénommé.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur signature conjointe.

Toutefois, pour toutes les opérations d'un montant de maximum LUF 300.000,- (trois cent mille francs luxembourgeois) et pour tous les actes purement administratifs, la seule signature d'un des gérants suffira.

Le notaire a attiré l'attention des comparants sur la nécessité d'avoir pour la fonction de gérant les autorisations nécessaires des pouvoirs grand-ducaux pour exercer et développer les activités contenues dans l'objet social de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: D. Collin, H. Romano, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1997, vol. 96S, fol. 21, case 2. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1997.

C. Hellinckx.

(05904/215/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 1997.

ADLERFINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt janvier.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Sandweiler (Luxembourg);

2.- Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange (Luxembourg).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ADLERFINANZ S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles

elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles et autres concernant tous biens et droits mobiliers et immobiliers, corporels et incorporels, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui, à Luxembourg et dans tous autres pays; notamment toutes transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à ITL 80.000.000,- (quatre-vingts millions de liras italiennes), représenté par 8.000 (huit mille) actions de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration peut créer des certificats d'actions multiples.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

A l'égard des tiers, la société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois de mai à 17.30 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Art. 13. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Art. 16. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1997.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- par Monsieur Claude Schmitz, prénommé, quatre mille actions	4.000
2.- par Monsieur Edmond Ries, prénommé, quatre mille actions	<u>4.000</u>
Total: huit mille actions	<u>8.000</u>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de ITL 80.000.000,- (quatre-vingts millions de liras italiennes) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Luca Simona, administrateur de sociétés, demeurant à Porza, Via Cantonale 39 (Suisse);
- 2.- Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange (Luxembourg);
- 3.- Monsieur Alexander Engel, administrateur de sociétés, demeurant à Ponte Capriasca, Via al Tosello (Suisse).

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, société civile d'expertises comptables, fiscales et financières, avec siège à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire de surveillance ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2002.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Le conseil d'administration est autorisé à changer cette adresse dans la Ville de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Schmitz, E. Ries, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1997, vol. 96S, fol. 33, case 9. – Reçu 17.040 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

C. Hellinckx.

(05905/215/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 1997.

G.P.V., BUREAU DES GRANDS PRIX EN VILLES A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1222 Luxemburg, 2-4, rue Beck.

—
STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsebenundneunzig, am vierundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Düdelingen, Grossherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen

1.- Herr Alex Beeler, Berater, wohnhaft in CH-5452 Oberrohrdorf (Schweiz);

hier vertreten durch Herrn Carlo Dax, Treuhandgeschäftsführer, wohnhaft in Itzig (Luxemburg);

aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift;

2.- Frau Angela Thulcke, ohne besonderen Stand, wohnhaft in D-50677 Köln (Deutschland);

hier vertreten durch Herrn Jan Raaijmakers, Treuhandgeschäftsführer, wohnhaft in L-7303 Steinsel (Luxemburg);

aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Vorgenannte Vollmachten, nachdem sie von den Kompargenten und dem instrumentierenden Notar ne varietur gezeichnet wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Kompargenten, handelnd wie erwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung BUREAU DES GRANDS PRIX EN VILLES A.G., in Abkürzung G.P.V.A.G.

Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 2. Der Gegenstand der Gesellschaft ist die Vermittlung von Fahrern und Fahrzeugen zu Oldtimer-Veranstaltungen.

Die Gesellschaft kann sich auf verwandten Gebieten betätigen und alle Geschäfte betreiben, die mit dem Gegenstand des Unternehmens in Zusammenhang stehen. Sie kann sich auch an anderen Unternehmen mit dem gleichen oder ähnlichem Gegenstand beteiligen.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt LUF 1.250.000,- (eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken), eingeteilt in 1.250 (eintausendzweihundertfünfzig) Aktien mit einem Nennwert von je LUF 1.000,- (eintausend Luxemburger Franken).

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist, wie in Artikel sechs (6) dieser Satzung vorgesehen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigene Aktien zurückkaufen.

Art. 4. Die Aktien der Gesellschaft lauten auf den Inhaber.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Aktionär pro Aktie an. Im Falle, wo eine Aktie mehrere Besitzer hat, kann die Gesellschaft die Ausübung der aus dieser Aktie hervorgehenden Rechte suspendieren bis zu dem Zeitpunkt, wo eine Person als einziger Eigentümer dieser Aktie gegenüber der Gesellschaft angegeben wurde.

Art. 5. Jede ordnungsgemäss konstituierte Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitesten Befugnisse, um alle Handlungen der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu bestätigen.

Art. 6. Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angegeben Ort, am zweiten Montag des Monats Mai um 10.00 Uhr.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt. Die jährliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat nach eigenem Ermessen feststellt, dass aussergewöhnliche Umstände dies erfordern.

Die übrigen Versammlungen können zu der Zeit und an dem Ort abgehalten werden, wie sie in der Einberufung zu der jeweiligen Versammlung angegeben sind.

Die Einberufungen und Abhaltung jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen, soweit die vorliegenden Statuten nichts Gegenteiliges anordnen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme sofern das Gesetz und die vorliegende Satzung nichts anderes vorsehen. Jeder Aktionär kann an den Versammlungen der Aktionäre auch indirekt teilnehmen, indem er schriftlich durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telekopie eine andere Person als seinen Bevollmächtigten angibt.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges anordnet, werden die Entscheidungen der ordnungsgemäss einberufenen Generalversammlungen der Aktionäre durch die einfache Mehrheit der anwesenden und mitstimmenden Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat kann jede andere Bedingung festlegen, welche die Aktionäre erfüllen müssen, um zur Generalversammlung zugelassen zu werden.

Wenn sämtliche Aktionäre an einer Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung der Generalversammlung im voraus zu kennen, kann die Generalversammlung ohne Einberufung oder Veröffentlichung stattfinden.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von den Aktionären während der jährlichen Generalversammlung für eine Amtszeit, die sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf, gewählt; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden. Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 8. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden, und kann unter seinen Mitgliedern einen Vizepräsidenten wählen.

Der Verwaltungsrat kann auch einen Sekretär wählen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrates zu sein braucht, und der verantwortlich für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates und der Versammlungen der Aktionäre sein wird. Die Sitzungen des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen, an dem Ort und zu der Zeit, die in der Einberufung festgesetzt werden. Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann sich an jeder Sitzung des Verwaltungsrates vertreten lassen, indem er einem anderen Mitglied schriftlich, fernschriftlich, durch Telekopie oder telegrafisch Vollmacht erteilt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 9. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft nach vorheriger Ermächtigung der Generalversammlung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, an einen Rat (dessen Mitglieder nicht Verwaltungsrats-Mitglieder zu sein

brauchen) oder an eine Einzelperson, welche nicht Verwaltungsratsmitglied zu sein braucht, übertragen, und dessen/deren Befugnisse vom Verwaltungsrat festgesetzt werden.

Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten an irgendwelche Personen, die nicht Mitglieder des Verwaltungsrates zu sein brauchen, geben, alle Direktoren und Angestellte abberufen, und ihre Vergütungen festsetzen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates.

Art. 11. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Generalversammlung ernannt den oder die Kommissare und setzt ihre Anzahl, die Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, sowie die Vergütungen fest.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wiederaufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent des in Artikel drei festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrates, über Verwendung des Nettogewinnes beschliessen.

Im Falle von Aktien, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung anbezahlt.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden.

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, (die natürliche oder juristische Personen sein können) und die durch die Generalversammlung, die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Art. 15. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 1997.
- 2.- Die erste ordentliche Generalversammlung der Aktionäre findet im Jahr 1998 statt.

Kapitalzeichnung

Die Komparenten haben die Aktien wie folgt gezeichnet und eingezahlt:

1.- Herr Alex Beeler, vorgeannt, achthundertfünfundzwanzig Aktien	825
2.- Frau Angela Thulcke, vorgeannt, vierhundertfünfundzwanzig Aktien	425
Total: eintausendzweihundertfünzig Aktien	1.250

Die hiervorgezeichneten Aktien wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft die Summe von LUF 1.250.000,- (einer Million zweihundertfünzigtausend Luxemburger Franken) ab heute zur Verfügung steht, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis erbracht wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, werden auf sechzigtausend Luxemburger Franken abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die Erschienenen, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen erkennen.

Nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, wurden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf 3 (drei) und die der Kommissare auf 1 (einen) festgesetzt.
- 2.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Herr Alex Beeler, Berater, wohnhaft in CH-5452 Oberrohrdorf (Schweiz);
 - b) Frau Angela Thulcke, ohne besonderen Stand, wohnhaft in D-50677 Köln (Deutschland);
 - c) Herr Jan Raaijmakers, Treuhandgeschäftsführer, wohnhaft in L-7303 Steinsel (Luxemburg).
- 3.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die Aktiengesellschaft VERICOM S.A., mit Gesellschaftssitz in L-1222 Luxemburg, 2-4, rue Beck.

4.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1222 Luxemburg, 2-4, rue Beck.

5.- Die Mandate der hiervorgenannten Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden auf sechs Jahre festgesetzt und enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung 2002.

6.- Der Verwaltungsrat erhält die Erlaubnis, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung gemäss Artikel 9 der Gesellschaftsordnung an Herrn Alex Beeler, vorgeannt, zu delegieren.

Verwaltungsratsitzung

Sodann sind die Verwaltungsratsmitglieder, Herr Alex Beeler und Frau Angela Thulcke, durch ihre vorgenannten Vertreter, und Herr Jan Raaijmakers, handelnd in seinem persönlichen Namen, zu einer Sitzung zusammengetreten und haben einstimmig folgenden Beschluss genommen:

Herr Alex Beeler, vorgenannt, wird zum delegierten Verwaltungsratsmitglied (administrateur-délégué) ernannt.

Er ist mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft beauftragt, sowie der Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser Geschäftsführung.

Bemerkung

Der amtierende Notar hat die vorgenannten Komparenten darauf hingewiesen, dass die Ausführung des oben-erwähnten Gesellschaftszweckes einer Genehmigung des betreffenden Ministeriums bedarf.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den instrumentierenden Notar, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Dax, J. Raaijmakers, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 1997, vol. 825, fol. 79, case 1. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Düdelingen, den 4. Februar 1997.

J. Elvinger.

(05910/211/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 1997.

FERNBACH-SOFTWARE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2680 Luxemburg, 10, rue de Vianden.

H. R. Luxemburg B 36.700.

AUSZUG

Aus einem Beschluß der außergewöhnlichen Generalversammlung der Gesellschaft, gehalten in Luxemburg, am 7. Januar 1997, geht hervor, daß mit Wirkung zum 8. Januar 1997, alle bisherigen Verwaltungsratsmitglieder abberufen sind und für ihre Tätigkeiten entlastet wurden.

Als neue Verwaltungsratsmitglieder mit Wirkung zum 8. Januar 1997 wurden bestellt:

- Herr Günther Fernbach, Datenverarbeitungskaufmann, wohnhaft in Niederanven;
- Herr Eberhard Weiß, Diplomkaufmann, wohnhaft in Luxemburg;
- Herr Hans-Joachim Berners, Diplomkaufmann, wohnhaft in Luxemburg.

Die Verwaltungsratsmitglieder bleiben im Amte bis nach der jährlichen Generalversammlung des Jahres 1998.

Herr Günther Fernbach wurde in seiner Funktion als geschäftsführendes Mitglied des Verwaltungsrates («administrateur-délégué») bestätigt.

Für gleichlautenden Auszug

A. Marc
Rechtsanwalt

Pour copie conforme

A. Marc
Avocat-avoué

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 66, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15893/282/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1997.

BUZIOL SOPARFI S.A., Société Anonyme de participations financières.

Siège social: L-2233 Luxemburg, 32, rue Auguste Neyen.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le seize janvier.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- FINBAG HOLDING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2233 Luxemburg, 32, rue Auguste Neyen, ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2.- C.B. INTERNATIONAL HOLDING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2233 Luxemburg, 32, rue Auguste Neyen, ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société de participations financières, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de BUZIOL SOPARFI S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à DEM 70.000,- (soixante-dix mille deutsche mark), représenté par 70 (soixante-dix) actions de DEM 1.000,- (mille deutsche mark) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, nommés pour un terme n'excédant pas six ans, et qui élit un président en son sein.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1997.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- FINBAG HOLDING S.A., prédésignée, soixante-neuf actions	69
2.- C.B. INTERNATIONAL HOLDING S.A., prédésignée, une action	1
Total: soixante-dix actions	70

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de DEM 70.000,- (soixante-dix mille deutsche mark) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Louis Bonani, économiste, demeurant à Hoesdorf (Luxembourg);
- 2.- Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Uebersyren (Luxembourg);
- 3.- Monsieur Claudio Buziol, industriel, demeurant à I-31044 Montebelluna, Via Monte Pelmo 12 (Italie).

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Luigi Buziol, industriel, demeurant à I-31044 Montebelluna, Via Monte Pelmo 12 (Italie).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2000.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

Le conseil d'administration est autorisé à changer à tout moment l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Scheifer-Gillen, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1997, vol. 96S, fol. 21, case 9. – Reçu 14.434 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1997.

C. Hellinckx.

(05911/215/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 1997.

ASUKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9663 Kautenbach, 10, rue de Vianden.

R. C. Luxembourg B 35.642.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 août 1996

Les comptes clôturés au 31 décembre 1994 sont approuvés.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant la moitié du capital social.

Le mandat de MM. Bernard Le Hardy de Beaulieu, Charles Marnix de Sainte Aldégonde, administrateurs, et le mandat de Monsieur Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1995.

La démission de Monsieur Alain Van Haelewyn de son poste d'administrateur a été acceptée. Monsieur Charles Le Hardy de Beaulieu a été nommé en son remplacement.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ASUKA S.A.

Signature

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 1997, vol. 489, fol. 33, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05975/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 1997.

ALIAS PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2526 Luxembourg, 10, rue Schrobilgen.
R. C. Luxembourg B 39.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1997, vol. 489, fol. 16, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 1997.

Luxembourg, le 4 février 1997. Pour ALIAS PRODUCTIONS S.A.
(05970/720/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 1997.

SOFTWARE INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
H. R. Luxembourg B 36.978.

AUSZUG

Aus einem Beschluß der außergewöhnlichen Generalversammlung der Gesellschaft, gehalten in Luxembourg, am 20. November 1995, geht hervor, daß mit Wirkung zum 31. Dezember 1995, alle bisherigen Verwaltungsratsmitglieder abberufen sind und für ihre Tätigkeiten entlastet wurden.

Als neue Verwaltungsratsmitglieder mit Wirkung zum 1. Januar 1996 wurden bestellt:

- Herr Günther Fernbach, Datenverarbeitungskaufmann, wohnhaft in Niederanven;
- Herr Eberhard Weiß, Diplomkaufmann, wohnhaft in Luxembourg;
- Herr Hans-Joachim Berners, Diplomkaufmann, wohnhaft in Luxembourg.

Die Verwaltungsratsmitglieder bleiben im Amte bis nach der jährlichen Generalversammlung des Jahres 1998.

Herr Günther Fernbach wurde als geschäftsführendes Mitglied des Verwaltungsrates («administrateur-délégué») ernannt.

Für gleichlautenden Auszug

A. Marc

Rechtsanwalt

Pour copie conforme

A. Marc

Avocat-avoué

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 66, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15970/282/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1997.

CASTOR ET POLLUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 25.770.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDE

La Politique d'Investissement menée au cours de l'année 1996 permet la distribution d'un dividende de LUF 400,- par action de distribution. Ce montant sera payé à chacune des actions de distribution contre remise du coupon n° 10 à partir du 21 mai 1997 et ce, aux guichets des agents chargés du service financier, cités dans le prospectus d'émission.

(02207/005/9)

Par décision du Conseil d'Administration.

BACOB LUXINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.792.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de BACOB LUXINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable, qui se tiendra au siège social, 47, boulevard du Prince Henri, le jeudi 5 juin 1997 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- (1) Rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31 mars 1997.
- (2) Rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 mars 1997.
- (3) Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 1997.
- (4) Affectation du bénéfice de la Société.
- (5) Donner quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat.
- (6) Composition du Conseil d'Administration: démission d'un administrateur, nomination de M. W. Vanderbeken et M.D. Bruneel en tant qu'Administrateur et nomination de représentants.
- (7) Renouvellement du mandat des administrateurs conformément à l'article 15 des statuts.
- (8) Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
- (9) Divers

La présente convocation et une formule de procuration ont été envoyées à tous les actionnaires nominatifs inscrits au 23 mai 1997.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé pour le 30 mai 1997, leurs titres, soit au siège social de la société, soit aux guichets des établissements suivants, où des formules de procuration sont disponibles:

- en Belgique: BACOB BANQUE S.C., 25, rue de Trèves, B-1040 Bruxelles
- au Luxembourg: BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg
BACOB BANK S.A., 47, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent informer par écrit (lettre ou procuration) le Conseil d'Administration, au plus tard 24 heures avant, à savoir le 3 juin 1997, de leur intention d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée.

Pour le Conseil d'Administration
F. Durinck
Directeur Général

I (02329/755/34)

FEDI S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 38.914.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 5 juin 1997 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
- 2) Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
- 3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
- 4) Réélection des administrateurs et du commissaire.
- 5) Divers.

I (01743/660/15)

Pour le Conseil d'Administration.

PARTOGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 22.090.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 2 juin 1997 à 15.00 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes;
- Approbation des bilan et compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1996;
- Affectation des résultats;
- Quitus à donner aux administrateurs et commissaire aux comptes;
- Divers.

I (01777/560/15)

Le Conseil d'Administration.

LOKIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 11.765.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 11, rue Goethe, le 30 mai 1997 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation du résultat net;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (01795/267/16)

Le Conseil d'Administration.

MID ATLANTIC HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 11.095.

All Shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

which going to be held at 69, route d'Esch, Luxembourg, on June 2, 1997 at 11.00 a.m.

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and Statutory Auditor.
2. Presentation and approval of the balance sheet and profit and loss account at December 31, 1996.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor.
4. Miscellaneous.

I (01961/006/15)

The Board of Directors.

COGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 28.342.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 6 juin 1997 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01975/534/16)

Le Conseil d'Administration.

PLACINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 28.349.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 6 juin 1997 à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01992/534/16)

Le Conseil d'Administration.

ITFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.548.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 30 mai 1997 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996. Affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

I (02022/595/15)

Le Conseil d'Administration.

ALGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.953.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 juin 1997 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02062/534/15)

Le Conseil d'Administration.

ANIMAL SUPPLIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 48.197.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 1997 à 10.00 heures au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02064/534/16)

Le Conseil d'Administration.

AUBIN S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.007.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on June 3, 1997 at 10.00 a.m. at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1996
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor
4. Elections
5. Miscellaneous.

I (02065/534/16)

The Board of Directors.

BALISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 24.652.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 juin 1997 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02066/534/16)

Le Conseil d'Administration.

11315

DIDIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 50.078.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 1997 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02071/534/16)

Le Conseil d'Administration.

A. ROLF LARSEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 27.713.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on June 3rd, 1997 at 3.00 p.m. at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1996
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor
4. Elections
5. Miscellaneous.

I (02081/534/16)

The Board of Directors.

VASTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 1997 à 12.00 heures au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02100/534/15)

Le Conseil d'Administration.

BELLOMBRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 19.519.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 2 juin 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (02213/506/15)

Le Conseil d'Administration.

FIRST NEVADA HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 48.959.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 2 juin 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

I (02214/506/14)

Le Conseil d'Administration.

REGULUS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.634.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 juin 1997 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (02090/534/16)

Le Conseil d'Administration.

REUMERT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 27.631.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on June 3rd, 1997 at 4.00 p.m. at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1996
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor
4. Elections
5. Miscellaneous.

I (02091/534/16)

The Board of Directors.

SOGIN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 24.407.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 juin 1997 à 11.00 heures au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (02097/534/16)

Le Conseil d'Administration.

11317

EVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 24.657.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 juin 1997 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (02074/534/16)

Le Conseil d'Administration.

FEMKES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 47.667.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 30 mai 1997 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996;
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés;
5. Divers.

I (02111/005/16)

Le Conseil d'Administration.

FOLIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.960.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 2 juin 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

I (02215/506/16)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 29.742.

The shareholders of INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDING S.A. are cordially invited to attend to the

ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

of Shareholders 1997 to be held on June 2, 1997, at 2.00 p.m. at the registered office of the Company, 16, rue Eugène Ruppert, L-1014 Luxembourg.

Agenda:

ANNUAL GENERAL ASSEMBLY OF SHAREHOLDERS 1997

1. Presentation and approval of the Statutory Auditors' report for the accounting year ending on December 31, 1996.
2. Presentation and approval of the statutory and consolidated financial statements for the accounting year ending on December 31, 1996.
3. Allocation of Results.
4. Discharge to the Board of Directors and Statutory Auditors for the year 1996.
5. Election / Re-election of the Board of Directors for one year term.
6. Re-election of COOPERS & LYBRAND S.C. as Statutory Auditors of the company for another one year term.
7. Other.

Any other decision which might be put on the agenda for approval by the General Assembly.

I (02284/000/23)

**I.P.A.P. S.A.H.,
INTERNATIONAL PROMOTING AND PARTICIPATION COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 10.356.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 4 juin 1997 à 11.00 heures au siège social, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02259/009/18)

Le Conseil d'Administration.

SPE S.A., SOCIETE DE PARTICIPATIONS ETRANGERES, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 24.301.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 1997 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes concernant les exercices 1994 et 1995.
2. Approbation des comptes annuels des exercices 1994 et 1995.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux organes sociaux.
5. Divers.

I (02227/273/16)

*Pour le Conseil d'Administration
Signature*

PARTIBEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 35.679.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 2 juin 1997 à 15.00 heures au siège social de la société et qui aura pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes;
- Approbation des bilan et compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1996;
- Affectation des résultats;
- Quitus à donner aux administrateurs et commissaire aux comptes;
- Divers.

I (02228/560/15)

Le Conseil d'Administration.

EURO-CANADIAN COMPANY FOR TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 28.681.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 juin 1997 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1996.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (02229/696/15)

Le Conseil d'Administration.

FAREVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.792.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 juin 1997 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Renouvellement des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

I (02231/011/15)

Le Conseil d'Administration.

SAY HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.242.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 juin 1997 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Démissions d'Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
5. Nomination de nouveaux Administrateurs et d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

I (02232/011/16)

Le Conseil d'Administration.

**AUDIOFINA, Compagnie Luxembourgeoise pour l'Audio-Visuel et la Finance,
Société Anonyme .**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 10.807.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 5 juin 1997, à 15.00 heures, au siège social de CLT-UFA, 45, boulevard Pierre Frieden à Luxembourg-Kirchberg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Rapport de gestion du Conseil d'Administration, rapports du commissaire
- 2.- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
- 3.- Affectation du résultat
- 4.- Décharge à donner aux administrateurs
- 5.- Décharge à donner au commissaire

6.- Nominations statutaires

7.- Divers.

Conformément à l'article 25 des statuts, le 30 mai 1997 au plus tard,

a) les propriétaires de titres nominatifs aviseront la société de leur intention d'assister à l'Assemblée et de se prévaloir de leurs titres; les procurations éventuelles devront parvenir au siège de la société au plus tard le 30 mai 1997

b) les propriétaires de titres au porteur auront à effectuer le dépôt de leurs titres soit au siège social de la société soit dans l'un des établissements bancaires suivants:

- au Grand-Duché de Luxembourg: BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
- en Belgique: BANQUE BRUXELLES LAMBERT
- en France: BANQUE PARIBAS.

I (02267/000/28)

Le Conseil d'Administration.

INDOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 49.507.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 3 juin 1997 à 10.00 heures au siège social, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02258/009/17)

Le Conseil d'Administration.

PARGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 32.158.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 1997 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (02088/534/17)

Le Conseil d'Administration.

BOHL INVESTMENT A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 15, rue de la Chapelle.

H. R. Luxemburg B 51.266.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 2. Juni 1997 um 10.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuweisung per 31. Dezember 1996
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Neuwahlen
5. Verschiedenes.

I (02068/534/17)

Der Verwaltungsrat.

BDI, BUSINESS DEVELOPMENT INTERNATIONAL, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 29.843.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 2. Juni 1997 um 11.30 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuzuweisung per 31. Dezember 1996
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Neuwahlen
5. Beschluss über die Weiterführung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften
6. Verschiedenes.

I (02067/534/19)

Der Verwaltungsrat.

VIGOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 30.091.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 juin 1997 à 17.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1996;
- b) rapport du Commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1996;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) divers.

I (01958/045/17)

Le Conseil d'Administration.

AQUILON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.641.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 23 mai 1997 à 9.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1996;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996 et affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Nomination statutaire;
5. Divers.

II (01911/008/16)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL INVESTMENTS AND PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 15.964.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le vendredi 23 mai 1997 à 10.00 heures à Luxembourg, 16a, boulevard de la Foire, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nominations statutaires
2. Divers.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société et déposer ses actions au moins cinq jours francs avant l'assemblée au siège social de la société.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

II (02019/255/18)

Le Conseil d'Administration.

FIDELITY GLOBAL SELECTION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, place de l'Etoile, Kansallis House.
R. C. Luxembourg B 27.223.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of FIDELITY GLOBAL SELECTION FUND (the «Fund») will be held at the registered office of the Fund in Luxembourg on *May 23, 1997* at 11.00 a.m. to consider the following agenda:

Agenda:

1. To hear the report of the liquidator.
2. To appoint an auditor to the liquidation.

If you are unable to attend the above Extraordinary General Meeting, you are urged to execute and return a proxy to the registered office of the Fund prior to the date of the Meeting. Proxies can be obtained from the registered office of the Fund.

II (02007/584/17)

ARABESK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 19.037.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the head office, on *22 May 1997* at 11.00 a.m.

Agenda:

1. To approve the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor at 31 December 1996.
2. To approve the balance-sheet as at 31 December 1996, and profit and loss statement as at 31 December 1996.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 1996.
4. Miscellaneous.

II (02012/005/15)

The Board of Directors.

MODE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.458.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *22 mai 1997* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996.
4. Divers.

II (02013/005/15)

Le Conseil d'Administration.

SEA CORAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.000.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on *May 21st, 1997* at 14.00 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the report of the Board of Directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the Balance Sheet, Profit and Loss Account, and allocation of these results as per December 31, 1996.
3. Discharge to the directors and the statutory auditor.
4. Statutory elections.
5. Miscellaneous.

II (00989/595/15)

The Board of Directors.

SEA BREEZE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.999.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on *May 21st, 1997* at 14.30 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the report of the Board of Directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the Balance Sheet, Profit and Loss Account, and allocation of these results as per December 31, 1996.
3. Discharge to the directors and the statutory auditor.
4. Statutory elections.
5. Miscellaneous.

II (00990/595/15)

The Board of Directors.

SEA WALL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.006.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on *May 21st, 1997* at 9.30 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the report of the Board of Directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the Balance Sheet, Profit and Loss Account, and allocation of these results as per December 31, 1996.
3. Discharge to the directors and the statutory auditor.
4. Statutory elections.
5. Miscellaneous.

II (00991/595/15)

The Board of Directors.

SEA WATER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.007.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on *May 21st, 1997* at 11.30 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the report of the Board of Directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the Balance Sheet, Profit and Loss Account, and allocation of these results as per December 31, 1996.
3. Discharge to the directors and the statutory auditor.
4. Statutory elections.
5. Miscellaneous.

II (00992/595/15)

The Board of Directors.

DAMA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.720.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 23 mai 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (01544/526/15)

Le Conseil d'Administration.

DONAU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 51.430.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 23 mai 1997 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (01545/526/15)

Le Conseil d'Administration.

SEA STAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.005.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on May 21st, 1997 at 15.30 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the report of the Board of Directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the Balance Sheet, Profit and Loss Account, and allocation of these results as per December 31, 1996.
3. Discharge to the directors and the statutory auditor.
4. Statutory elections.
5. Miscellaneous.

II (01567/595/15)

The Board of Directors.

BETZDORF INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.446.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 27 mai 1997 à 10.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01821/009/17)

Le Conseil d'Administration.

SEA PILOT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.004.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on *May 21st, 1997* at 16.00 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the report of the Board of Directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the Balance Sheet, Profit and Loss Account, and allocation of these results as per December 31, 1996.
3. Discharge to the directors and the statutory auditor.
4. Statutory elections.
5. Miscellaneous.

II (01568/595/15)

The Board of Directors.

SEA LION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.002.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on *May 21st, 1997* at 11.00 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the report of the Board of Directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the Balance Sheet, Profit and Loss Account, and allocation of these results as per December 31, 1996.
3. Discharge to the directors and the statutory auditor.
4. Statutory elections.
5. Miscellaneous.

II (01569/595/15)

The Board of Directors.

SEA NYMPH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.003.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on *May 21st, 1997* at 15.00 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the report of the Board of Directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the Balance Sheet, Profit and Loss Account, and allocation of these results as per December 31, 1996.
3. Discharge to the directors and the statutory auditor.
4. Statutory elections.
5. Miscellaneous.

II (01570/595/15)

The Board of Directors.

LAUCATH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.808.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *23 mai 1997* à 11.00 heures à l'Immeuble «l'Indépendance» de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1996.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

II (01730/006/15)

Le Conseil d'Administration.

11326

ZANETTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.528.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 23 mai 1997 à 9.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (01828/029/18)

Le Conseil d'Administration.

PARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 37.288.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 23 mai 1997 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (01864/506/15)

Le Conseil d'Administration.

FARALDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 47.864.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 23 mai 1997 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (01865/506/15)

Le Conseil d'Administration.

FIDELITY FRONTIER FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, place de l'Etoile, Kansallis House.
R. C. Luxembourg B 20.494.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of FIDELITY FRONTIER FUND, Sicav (the «Company») will be held at the registered office of the Company in Luxembourg on May 23, 1997 at 11.15 a.m. to consider the following agenda:

Agenda:

1. To hear the report of the auditor to the liquidation.
2. To approve the report of the liquidator and of the auditor to the liquidation.

3. To grant discharge to the liquidator and to the auditor to the liquidation.
4. To grant discharge to the Directors in office at the date of liquidation.
5. To resolve the close of the liquidation of the Company.
6. To resolve to keep the records and books of the Company for a time of 5 years at the registered office of the Company.
7. To note that proceeds which have not been distributed will be transferred to the CAISSE DES CONSIGNATIONS to be held for the benefit of the persons entitled thereto.

If you are not able to attend the above Extraordinary General Meeting, you are urged to execute and return a proxy to the registered office of the Fund prior to the date of the Meeting. Proxies can be obtained from the registered office of the Fund.

II (02006/584/24)

KENT INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.505.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 23 mai 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

II (01829/029/19)

Le Conseil d'Administration.

FIDELITY PORTFOLIO SELECTOR, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1021 Luxembourg, Kansallis House, place de l'Etoile.
R. C. Luxembourg B 50.611.

The Shareholders of FIDELITY PORTFOLIO SELECTOR (the «Corporation») are hereby convened to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders to be held on 23rd May 1997 at the registered office at Kansallis House, place de l'Etoile in Luxembourg at 10.00 a.m. (Luxembourg time) with the following agenda:

Agenda:

- I. To amend article 25 of the Articles of Incorporation to change the Corporation's year end from 30th June to 1st August in each year;
- II. To approve the merger of the Corporation into FIDELITY FUNDS, a «société d'investissement à capital variable» under the laws of Luxembourg having its registered office at Kansallis House, place de l'Etoile, Luxembourg.

Upon hearing:

i) the Report of the Board of Directors explaining and justifying the Merger Proposals published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg on 23rd April 1997,

ii) the audit report prescribed by article 266 of the law of 10th August 1915 regarding commercial companies prepared by COOPERS & LYBRAND, Luxembourg,

and subject to approval of the said Merger Proposals by the Shareholders' Meeting of FIDELITY FUNDS, if any, to approve such Merger Proposals, including the allocation of shares of the relevant new classes of shares in FIDELITY FUNDS in exchange for the contribution of all assets and liabilities of all classes of shares in the Corporation to the corresponding class of shares set up within FIDELITY FUNDS (as more precisely mentioned hereafter) at the ratio of one share in the new class in FIDELITY FUNDS for one share in the existing class of the Corporation:

(a) The assets of FIDELITY PORTFOLIO SELECTOR SICAV - DM DEFENSIVE PORTFOLIO shall be contributed to FIDELITY FUNDS - FIDELITY PORTFOLIO SELECTOR DM DEFENSIVE FUND in exchange for shares of such fund;

(b) The assets of FIDELITY PORTFOLIO SELECTOR SICAV - DM MODERATE GROWTH PORTFOLIO shall be contributed to FIDELITY FUNDS - FIDELITY PORTFOLIO SELECTOR DM MODERATE GROWTH FUND in exchange for shares of such fund;

(c) The assets of FIDELITY PORTFOLIO SELECTOR SICAV - DM GROWTH PORTFOLIO shall be contributed to FIDELITY FUNDS - FIDELITY PORTFOLIO SELECTOR DM GROWTH FUND in exchange for shares of such fund;

(d) The assets of FIDELITY PORTFOLIO SELECTOR SICAV - HK CONSERVATIVE GROWTH PORTFOLIO shall be contributed to FIDELITY FUNDS - FIDELITY PORTFOLIO SELECTOR HK CONSERVATIVE GROWTH FUND in exchange for shares of such fund;

(e) The assets of FIDELITY PORTFOLIO SELECTOR SICAV - HK BALANCED GROWTH PORTFOLIO shall be contributed to FIDELITY FUNDS - FIDELITY PORTFOLIO SELECTOR HK BALANCED GROWTH FUND in exchange for shares of such fund;

(f) The assets of FIDELITY PORTFOLIO SELECTOR SICAV - HK HIGHER GROWTH PORTFOLIO shall be contributed to FIDELITY FUNDS - FIDELITY PORTFOLIO SELECTOR HK HIGHER GROWTH FUND in exchange for shares of such fund;

to state that upon the issue of the shares of the relevant classes in FIDELITY FUNDS to the Shareholders of the Corporation, all the shares of the Corporation in issue shall be cancelled and the Corporation shall be dissolved;

to approve that all steps shall be taken by the Board of Directors of FIDELITY FUNDS for the implementation of the Merger Proposals which are proposed to become effective as of 4th August 1997.

Shareholders are advised that a quorum of 50 % of the shares outstanding of the Corporation present or represented in order to constitute a valid Meeting and the Resolutions must be carried by a majority of two-thirds of the shares present or represented at the Meeting.

Subject to the limitations imposed by the Board of Directors with regard to the ownership of shares by US persons and the limitations imposed by the Articles of Incorporation of the Corporation relating to ownership of shares which constitute in the aggregate more than three per cent of the outstanding shares in the Corporation, each share is entitled to one vote. A Shareholder may attend and vote at the Meeting or may appoint a proxy to attend and vote. Such proxy need not be a Shareholder.

The following documents shall be at the disposal of the Shareholders for inspection and for copies free of charge at the registered office of the Corporation:

1. the Merger Proposals and the related Merger Agreement;
2. the Annual Report and Accounts of the Corporation and FIDELITY FUNDS for the last three corporate years;
3. the last Semi-Annual Report and Accounts of FIDELITY FUNDS as of 31st October 1996;
4. the last Semi-Annual Report and Accounts of the Corporation as of 31st December 1996;
5. interim financial statements as of 28th February 1997 of FIDELITY PORTFOLIO SELECTOR;
6. the Reports of the Board of Directors of the Corporation and of FIDELITY FUNDS;
7. the Reports of COOPERS & LYBRAND relating to the Merger Proposals.

In order to take part at this General Meeting, owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with BANKERS TRUST LUXEMBOURG S.A., P.O. Box 807, boulevard F.D. Roosevelt.

2nd May 1997.

II (01904/584/65)

On Behalf of the Board of Directors

DEVELOPA HOLDING, Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1724 Luxemburg, 11, boulevard du Prince Henri.
H. R. Luxemburg B 8.534.

Die Aktionäre werden hiermit eingeladen zur

ORDENTLICHEN JÄHRLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre auf den 23. Mai 1997 um 10.30 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Verlesung des Jahresberichtes 1996 des Verwaltungsrates und Vorlage der Bilanz mit Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 1996;
2. Verlesung des Prüfungsberichtes des Aufsichtskommissars;
3. Genehmigung der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 1996; Beschlußfassung über die Gewinnverwendung;
4. Entlastung für die Verwaltungsratsmitglieder und den Aufsichtskommissar für das Geschäftsjahr 1996;
5. Statutarische Ernennungen;
6. Verschiedenes.

Die Entscheidungen der Generalversammlung werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre getroffen.

Aktionäre, die an dieser Generalversammlung teilnehmen wollen, müssen wenigstens fünf Tage vor der Versammlung ihre Aktienzertifikate bei einer Bank hinterlegen.

Luxemburg, den 5. Mai 1997.

II (02177/518/24)

Der Verwaltungsrat.